# La syndicalisation des retraités,

# la convergence des luttes des actifs et des retraités :

# un enjeu, une nécessité

**CONTRIBUTION DE LA SFR 35 (Section Fédérale des Retraités)**

**Le contexte de la syndicalisation des retraités -**

Depuis 2007 et depuis le congrès de la FSU à Marseille, les retraités sont organisés en sections fédérales aux niveaux national et départemental.

Auparavant les retraités relevant des différents syndicats de la FSU se réunissaient de façon informelle 2 ou 3 fois par an pour débattre de l’actualité syndicale et sociale et, en particulier, examiner ensemble les positions à adopter dans le cadre de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique, association fédérant des syndicats relevant de différentes confédérations et syndicats autonomes. Depuis la scission de la CGT en 1947, cette association était le seul lieu de rencontre intersyndical où pouvaient se concevoir et s’organiser des mouvements unitaires à propos des revendications des retraités de la Fonction Publique.

Depuis la création de la FSU en 1992, ses statuts et ceux des syndicats qui la composent maintiennent la syndicalisation des retraités dans les syndicats dont ils relevaient du temps de leur activité. Ceci était d’autant plus cohérent que la situation personnelle des retraités continuait à évoluer dans le cadre de l’évolution de leur corps d’origine. Cet avantage de la fonction publique a été supprimé en 2010.

**Quelles étaient les raisons d’être de la syndicalisation des retraités ?**

Comme tout citoyen dont les revenus dépendent de centres décisionnels sur lesquels il a individuellement peu de prise, le retraité ne peut se défendre que par la médiation d’organisations collectives portées par les valeurs de solidarité et d’équité.

 Quand la situation du retraité était liée à l’évolution de son corps d’origine, s’il n’était pas convaincu de la nécessité de contribuer à soutenir l’engagement de ses anciens collègues **actifs,**  il pouvait se dire qu’il continuerait de bénéficier de leurs actions. Ce n’est plus le cas.

**Et maintenant ?**

On observe un détricotage régulier des droits obtenus de haute lutte par les actifs et les retraités. Les retraités sont devenus une variable d’ajustement de la politique gouvernementale. De ce fait les retraités sont particulièrement fragilisés. L’apparente sécurité offerte par le statut de la Fonction Publique peut s’avérer illusoire. Nous percevons déjà la dégradation de situation entre ceux qui ont pu prendre leur retraite il y a 20 ans et ceux qui la prennent actuellement.

Rappelons que la population des plus de 60 ans en France (16 millions de personnes) équivaut à 23 % de la population totale et au tiers de la population électorale.

**Question : La situation de retraite implique-t-elle une citoyenneté de seconde zone ?**

**« Actifs et retraités »** qu’ont-ils, que leur reste-t-il en commun ? Un référentiel, une histoire partagée dans le système éducatif ? Quels apports des anciens aux nouveaux ?

Les retraites sont une réalité pour les actifs dans la mesure où ils cotisent en prévision de cette échéance. Le devenir des uns (actifs et retraités) est indissociable du devenir des autres. On le constate chaque jour. La dégradation de la situation des uns est concomitante à celle des autres.

**Les nouvelles questions sociétales -**

Les huit dernières décennies ont été marquées par des **périodes relativement longues de progrès social**  fondées sur la valorisation de la solidarité et la mutualisation d’une part importante du PIB, suivie d’une période de régression justifiée par un référentiel comptable.

Ces mêmes décennies ont été marquées pour les citoyens par un développement extraordinaire des connaissances et des traitements médicaux.

Au plan sociétal la flexibilité et la mobilité portées par le **développement des technologies de l’information, de la communication et des transports** ont fait éclater les groupes familiaux traditionnels créant un **isolement relatif des personnes fragilisées.**

La question est donc posée de la prise en charge par la société des problèmes qui ne peuvent plus trouver leurs solutions dans les groupes familiaux traditionnels.

Compte tenu de la nécessité de réduire le coût social des traitements médicaux et médico-sociaux qu’appellent les différentes pathologies, l’accent est mis sur la prévention, (les personnels de santé les plus conscients parlent même de promotion de la santé) ce qui est en soi positif. Mais nous constatons en même temps que le Pouvoir est beaucoup moins exigeant quant aux risques pathogènes liés aux conditions de travail, comme il n’a pas hésité à reculer l’âge de la retraite au nom d’une meilleure longévité sans considérer qu’un âge avancé de la retraite était en lui-même un facteur, non seulement de longévité mais de réduction des risques des pathologies handicapantes.

La prise en compte des pathologies liées au vieillissement fait évidemment partie de cet ensemble. Cela n’implique pas que le vieillissement soit en lui-même pathogène même si le passage à l’état de « vieillesse » engendre un coût social.

On peut considérer que le chantier ouvert sur cette question est au moins aussi important que celui qui fut ouvert pour mettre en place le système éducatif depuis le 19ème siècle. Rappelons que la question de la participation citoyenne et démocratique est cruciale, alors même que le monde du travail a été exclu de la gestion de la Sécurité Sociale et que les tendances dominantes du moment visent à une marchandisation pure et simple de tout le champ de la Santé. En ce qui concerne particulièrement l’Education nationale, la situation de la MGEN en tant que Mutuelle, doit nous alerter. Depuis déjà plusieurs années les directives européennes tendent à inféoder le mouvement mutualiste aux assurances portées par le système financier.

Les organisations syndicales de retraités peuvent jusqu’à présent prendre part aux débats suscités par ces problèmes. La SFR35 s’y est impliquée volontairement depuis environ 6 ans. Bien que les retraités pour des raisons circonstancielles se trouvent en première ligne sur ces questions, les problèmes posés devraient mobiliser au plus haut point les actifs.

Tout ce que nous venons de développer a pour objectif de montrer qu’il n’y a pas lieu de considérer que la syndicalisation des retraités puisse être traitée comme une question d’ordre secondaire. Il faut que nous réfléchissions ensemble avec les différents syndicats aux moyens à mobiliser pour que la continuité de la syndicalisation au-delà de l’activité professionnelle soit considérée, non pas comme un acte d’héroïsme mais comme une nécessité vitale.

Nous souhaitons qu’un échange constructif puisse avoir lieu sur ce problème. Si les responsables syndicaux, dont les priorités sont nécessairement liées aux préoccupations des actifs, se préoccupent aussi d’insister sur la dimension citoyenne de l’activité syndicale, il sera d’autant plus aisé de convaincre que le passage à la retraite n’est qu’un changement d’activité, que la vie syndicale ne se résume pas à l’implication professionnelle mais que, parce que la vie professionnelle aura élargi nos horizons personnels, notre apport citoyen de retraités en sera d’autant plus consistant.

Nous ne pouvons espérer un intérêt plus grand de ceux qui ne sont que de simples adhérents pour une syndicalisation prolongée sans que cela soit impulsé à d’autres niveaux. Ainsi les efforts faits au niveau national par la SFR et la FSU (réunions intersyndicales avec 8 organisations de retraités, dont la FGR-FP, rencontres ministérielles, les actions, la revue « Pour Retraités …») ne prennent de sens que si elles sont suivies d’un investissement sur les mêmes questions, à tous les niveaux.

Pour conclure, la situation sur la santé, la loi sur le vieillissement, les services publics, sont les problèmes urgents dont actifs et retraités doivent s’emparer.